Ma demande de subside Maya 2020

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Les étapes de mon projet** | **A noter** | **Ligne du temps** |
| **1** | **Je représente une commune ou une province wallonne.** | L’espace aménagé répond aux 3 conditions indispensables suivantes :  Mon institution est propriétaire du terrain ou dispose d’une convention de gestion longue durée signée avec le propriétaire.  L’espace se situe en dehors de zones protégées, de zones soumises au régime forestier et n’est pas de propriété régionale.  L’espace est accessible librement et gratuitement au public. | Avant le 13/02/2020 |
| **2** | **Je conçois mon projet d’aménagement.** | Je définis le plan d’aménagement du projet.  Je dresse la liste des articles et des budgets dont j’ai besoin.  Je fais valider le projet par l’autorité compétente de mon institution.  Le budget maximal disponible est de 2500 euros par commune et par Province Maya | Avant le 13/02/2020 |
| **3** | **Je remplis le formulaire correspondant à la subvention sélectionnée pour le 30/04/2020.** | J’indique l’intitulé du projet pour l’ensemble du territoire communal. Cet intitulé sera repris dans l’arrêté ministériel.  Je décris globalement le projet même si celui-ci concerne plusieurs sites.  Je définis :   * La liste des essences et articles nécessaires à mon projet ; * Le budget prévisionnel au regard de ces postes.   L’aide est accordée **si la commune remplit annuellement ses engagements** Maya, justifiés par la fiche de rapportage. La fiche de rapportage des actions réalisées l’année précédente est à renvoyer pour le **1er juillet** de l’année en cours à la Direction de la Nature et des Espaces verts.  Je n’oublie pas de joindre :   * Le plan de localisation de mon projet ; * Le plan d’aménagement de mon projet ; * L’accord du collège communal ou du collège provincial ; * La convention de gestion, si nécessaire. | Du 13/02 au 30/04/2020 |
| **4** | **Je reçois une demande de complément de l’administration régionale par e-mail.** | Le cas échéant, je transmets les compléments relatifs à la recevabilité de ma demande. | Du 01/05 au 30/06/2020 |
| **5** | **Je reçois la notification officielle du subside.** | Je suis informé par un courrier postal de l’octroi ou non de l’aide du Service public de Wallonie. | Du 01/10 au 31/10/2020 |
| **6** | **Je mets en œuvre mon projet d’aménagement.** | Je réalise les achats nécessaires à mon projet d’aménagement pour le 28/02/2022.  Seuls les frais postérieurs à la date de notification du subside seront pris en compte. Cela signifie que le projet ne peut être réalisé avant la notification du subside. | Du 01/11 au 28/2/2022 |
| **7** | **J’introduis mon dossier de déclaration de créance pour le 01/03/2022** | Je n’oublie pas de joindre :   * La déclaration de créance ; * Le tableau de relevé des dépenses.   Ces 2 documents doivent être signés par le représentant légal du bénéficiaire et renvoyés à la Direction de la Nature et des Espaces Verts.  Vous devez conserver pendant 5 ans les autres pièces justificatives :  Les factures liées au projet  Les preuves de paiement liées à ces factures  Les photos du projet  Pour plus d’explications, nous vous renvoyons au document de principe de confiance. | Pour le 01/03//2022 au plus tard |